



Paris, le 4 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inondations dans le nord de la France : l'AMF soutient les communes et alerte l'Etat sur la nécessité d'élever dans la durée le niveau de mobilisation

Quelques semaines seulement après les fortes inondations qui ont frappé le Nord et le Pas-de-Calais, les communes de ces départements sont de nouveau confrontées à d'importantes montées des eaux. D'autres communes du Nord-ouest et du Nord-est de la France sont également touchées.

L'AMF adresse tout son soutien aux habitants qui viennent de subir un second traumatisme coup sur coup, ainsi qu'aux maires, présidents d'intercommunalités et forces de sécurité civile mobilisés jour et nuit pour subvenir au besoin des populations.

Pour le président de l'AMF, David Lisnard, « *alors même que les dégâts de novembre n'ont pas encore pu faire l'objet d'une expertise complète et que les fonds de soutien n'ont pas encore été perçus, cette seconde catastrophe doit nous conduire à initier une mobilisation au plus haut niveau entre les maires, les présidents d'intercommunalité et l'Exécutif.* »

Il s'agit de prendre pleinement conscience de la gravité et du caractère durable de la situation climatique que nous vivons et qui doit être traitée avec l'acuité qu'exigent les conséquences majeures que vivent les Français sur leur vie quotidienne et leur sécurité.

Un Français sur quatre et un emploi sur trois sont concernés par le risque de débordement de cours d'eau. Plus de la moitié des communes françaises sont exposées au moins partiellement à ce risque. Il y a urgence à en tirer les conséquences au bon niveau.

L'AMF appelle à conforter et à rehausser les systèmes de protection sur certains secteurs qui ne permettent plus de faire face efficacement aux épisodes météorologiques actuels. Depuis la création de la compétence GEMAPI, qui, depuis 2018, a totalement mis entre les mains du bloc communal la responsabilité des ouvrages de protection, l'État s'est progressivement retiré, sans garantir la capacité des collectivités locales à financer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de ces systèmes de protection. La taxe GEMAPI, le fonds Barnier et le fonds vert ne suffiront pas.

La situation dramatique des communes du nord de la France rend plus légitime que jamais l'alerte lancée depuis des années et renouvelée en décembre 2023 par l'AMF sur les conditions de transfert des digues domaniales qui ne sont pas satisfaisantes et qui présentent un risque.

Par ailleurs, pour que la stratégie de protection soit pleinement efficace, il est fondamental que les élus locaux soient mieux informés des risques sur leur commune, avec des études hydrologiques à jour intégrant les effets du changement climatique. Ils pourront ainsi prendre les bonnes mesures de sauvegarde de leur population et mener des actions d'aménagement de leur commune adaptées aux aléas auxquels ils sont dorénavant confrontés.

... / ...

C'est pourquoi l'AMF appelle à la mise en place d'un dispositif permanent de concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les moyens techniques et budgétaires nécessaires pour gérer au mieux ces catastrophes et pour réduire la vulnérabilité de nos communes en levant les freins administratifs aux aménagements urgents nécessaires.

Pour son président, David Lisnard, « *cette concertation devra aboutir à des actions sur la gestion des phénomènes d'inondation, sur le confortement des systèmes de protection, sur l'aménagement du territoire, sur les politiques d'habitat, l'accompagnement budgétaire de l'Exécutif au titre de la solidarité nationale et l'accompagnement humain et technique des maires dans la constitution de dossiers de catastrophe naturelle et d'indemnisation assurantielle.* »

- [Télécharger le communiqué de presse du 20 décembre 2023 : **Digues domaniales : pour l'AMF, les conditions du transfert ne sont pas acceptables et constituent un risque pour la sécurité**](#)
- [**L'Association des maires de France et la Protection Civile lancent un appel à la solidarité et aux dons financiers pour les sinistrés des inondations du Nord de la France**](#)